

Conseil de quartier

Noyers / Grand Val / Poil Vert / Berges

Date, horaire et lieu : le mercredi 5 juin à 20h00 à l'espace Jean-Marie Poirier

Composition du conseil :

Elus : Christian Vandenbossche, Marie-Dominique Penaud

Conseillers : Henri Boulet, Alexis Cailler, Carine-Emmanuelle Chevallier, Alain Deslous, Fe' Falquerho, Annick Febvre, Martine Fontana, Valérie Latronche, François Mellac, Claude Nobili, Gérard Péricart, Jean-Paul Valette

Administration : Christophe Abraham, Maxime Blanc, Amandine Meunier

Visiteur : /

Absents excusés : Eric Gisquet, Kounnady Konte, Michel Volondat, Odile Springer

Absents : Clémence Azzali, Isabelle Moreau, Jean-Paul Mathe

Les sujets communs à l'ensemble des conseils de quartier

* Les travaux du pont de Paris

Les travaux du Pont de Paris sont nécessaires pour rénover ce pont et ils s'inscrivent plus largement en préambule des futurs travaux de requalification de la place de la Gare. La rénovation du pont permettra dans un second temps de basculer dans la zone d'activités plusieurs lignes de bus actuellement positionnées sur la place de la gare.

Le coût des travaux pour ce pont est estimé à 2,5 millions d'euros. Durant les travaux des voies de contournement du pont seront bien indiquées (RN19, Pont de Bonneuil).

Les travaux prévoient un élargissement de la chaussée du pont de 60 centimètres. Ces travaux sont censés se réaliser cet été et jusqu'au début de l'automne. Ces travaux prévoient une mise en sens unique sur une seule voie sur la deuxième quinzaine de juin puis de septembre à mi-octobre (dans le sens de direction Bonneuil vers Sucy) et une fermeture complète du pont pendant les deux mois d'été (juillet et août).

Une communication complète est prévue par la Ville et par le Département, sur les réseaux et à proximité du pont. La maîtrise d'ouvrage des travaux est portée par le Conseil Départemental. Ce dernier nous a informés que les travaux risquaient de connaître un léger retard au regard d'une problématique rencontrée par ENEDIS. Nous invitons les conseillers à suivre les actualités sur le site internet de la ville sur ce sujet.

Question : Qu'en est-il du Pont de Bonneuil qui apparaît en moins bon état ?

Ce pont est sous surveillance du Territoire. La Ville rappelle que ce pont fait partie de la centaine d'ouvrages en France sans propriétaire clairement identifié et qu'un travail de l'État est en cours sur ce sujet.

*** La labellisation du centre social en Maison France Service**

Maxime Blanc rappelle en préambule que le passage au numérique crée des difficultés et révèle des besoins d'accompagnement spécifiques.

Maxime Blanc informe que ce service est à disposition de l'ensemble des Sucy-ciens. Il permet la mise à disposition de deux agents à raison de 25 heures par semaine pour accompagner les sucy-ciens dans leurs démarches administratives.

Ce label France Service s'inscrit dans la volonté de l'État de laisser aucun citoyen à plus de 20 minutes d'un accueil administratif.

Cet accueil offre aussi la possibilité de rencontrer d'autres administrations partenaires telles que la Caisse d'Allocation Familiale ou les impôts. Le flyer de présentation de ce service est disponible en complément de ce compte-rendu.

Pour plus d'information sur ce dispositif nous rappelons le numéro du centre social qui héberge cette Maison France Service : 01 56 74 10 10

Enfin, une communication spécifique a été prévue pour présenter ce service (Sucy info, Affichages, l'essentiel).

*** L'application Ville et le nouveau logiciel des services techniques**

Maxime Blanc présente le sujet. Il indique que l'acquisition de ces deux solutions sont complémentaires. L'objectif général est d'optimiser des retours en centralisant les demandes de signalement. Ces solutions engagent un réel changement de paradigme pour les services techniques de la Ville. Christophe Abraham précise qu'il conviendra de faire preuve de tolérance, de patience et de compréhension de la part des citoyens. Toutes les réponses apportées ne peuvent pas être immédiates. Certaines demandes peuvent impliquer des observations, des études et ne pourront pas être résolues dans une temporalité courte.

Un conseiller demande si des signalements à la Police Municipale seront disponibles. Maxime Blanc répond que techniquement l'application pourrait le permettre mais que la Ville ne pense pas à ce jour à utiliser ce moyen.

Christophe Abraham rappelle que la PM fonctionne 7j/7. Une astreinte est également tenue 24h/24. Nous rappelons qu'en cas d'urgence, les habitants peuvent joindre le numéro de téléphone portable d'astreinte de la PM ([06 22 62 93 96](tel:0622629396)).

Les sujets spécifiques au quartier

***Le budget participatif**

Amandine Meunier présente le sujet. Elle rappelle le travail effectué et explique le ralentissement connu ces derniers mois sur ce projet. Elle rappelle également les possibilités de parcours offertes (expert ou ludique pour les enfants) par cette application et une date est fixée sur la deuxième quinzaine du mois de juin avec les conseillers pour un travail d'écriture du parcours interactif. Le lancement du parcours est envisagé pour cet automne.

***Le dévoiement des eaux pluviales**

Christophe Abraham rappelle que les travaux se sont terminés au printemps. Au regard des pluies tombées ces dernières semaines, les services de la Ville note une certaine amélioration. Christophe Abraham indique que cette intervention n'est pas la seule pour prévenir et lutter contre les phénomènes d'inondation. Il souligne l'intervention de Jean-Pierre Chaffaud au sein de ce conseil il y a quelques mois sur le projet conduit par la Métropole du Grand Paris (MGP), l'entretien du Morbras par un syndicat dédié et les actions du Territoire auprès des riverains concernant leur réseau de canalisation.

***Les travaux du Lac.**

Christian Vandenbossche rappelle l'intervention menée sur la canalisation entre la poire et le Lac pour améliorer le flux d'eau d'alimentation du Lac. Un conseiller félicite la Ville pour cette intervention et la conduite de ces travaux.

Christophe Abraham indique en complément qu'une étude a été réalisée pour l'implantation de plantes aquatiques. L'installation de ces plantes devraient s'opérer durant l'été.

En ce qui concerne la pêche sur le Lac, la Ville s'est rapprochée de la Fédération Française de la pêche pour établir une convention de délégation. Cette délégation prendra en compte l'empoissonnage et le contrôle des pêcheurs. Ce partenariat devrait être opérationnel pour cet automne.

***Les informations et demandes diverses sur le quartier**

. La requalification de l'avenue du Général Leclerc

Christophe Abraham annonce que le Maire et la Sénatrice ont obtenu de la part du Département le lancement des études (réseaux, mobiliers urbains, circulation, éclairage) sur la requalification totale de la rue. A la suite de ces études viendra une phase de prescriptions puis de conception du projet.

. Le problème de stationnement sur le trottoir devant la résidence de la Marne

Un conseiller évoque un problème de stationnement devant cette nouvelle résidence. Christophe Abraham indique qu'une tolérance et des interventions pédagogiques sont menées par la Police Municipale pour limiter ces problématiques de stationnement, le temps que l'ensemble de la résidence soit habité et que les travaux d'aménagement des particuliers à l'intérieur des logements soient terminés.

Les conseillers informent la Ville que cette problématique connaît des répercussions sur le stationnement sur plusieurs rues adjacentes et sur des problèmes de circulation aux heures de pointes. Christophe Abraham explique que les problématiques de stationnement ne sont pas uniquement dues aux habitats collectifs. Pour ce qui concerne la circulation, la Ville dépend aussi sur ces heures de pointes des flux de circulation des communes aux alentours

. Le problème sur le terrain d'une des maisons face au Lac.

Un conseiller indique à la Ville que ce terrain ressemble à une déchetterie ou à un dépôt de chantier. Christophe Abraham rappelle que ce terrain est non constructible. Le propriétaire avait déposé auprès des services de la Ville une déclaration pour un jardin d'agrément. Au regard de la situation du jardin, la Ville a mis en demeure le propriétaire pour non-respect du plan d'occupation des sols (article 1 et 2). Cette étape peut être considérée comme préalable à une démarche de contentieux si la situation ne change pas.

. L'ancienne Gendarmerie et son terrain

Un conseiller demande ce qui est prévu concernant l'ancienne gendarmerie. Christophe Abraham rappelle qu'elle est la propriété du Conseil Départemental du Val-de-Marne qui aurait pour volonté de céder le bien. La ville souhaite que ce bien soit conservé en l'état. Un travail a été initié avec le Département dans ce sens. La Ville s'est orientée vers L'EPFIF et un bailleur pour la création de logements sociaux afin de répondre à nos obligations en ce sens. Une légère extension est envisagée avec la création d'une petite dizaine de logements.

Le terrain derrière la gendarmerie va être divisé en 3 lots à bâtir. Cette partition reviendrait à la répartition d'origine soit environ 300 m² par parcelle pour la construction de maison individuelle donnant sur la rue JJ. Rousseau. La Ville souhaite pouvoir présenter ce projet à l'horizon de février 2025.

. Le projet immobilier Promogim

Un conseiller demande où en est le projet immobilier Promogim. Christophe Abraham rappelle que ce projet comporte 101 logements dont 68 logements sociaux et 111 places de parking. Une réunion d'information collective sur les projets immobiliers du quartier devrait être proposée sur la deuxième quinzaine de juin.

. L'école des Noyers

Un conseiller rappelle qu'un luminaire est systématiquement allumé au premier étage de l'école. Christophe Abraham indique avoir signalé cette problématique. Il relance auprès des équipes de la Ville pour une nouvelle intervention.

. La fissure sur le marché

Christophe Abraham indique que cette fissure est due au chantier à côté du marché. La Ville a tout de suite réagi en lançant plusieurs études de sondage du sol. D'après les premiers retours cette fissure ne présente pas un danger imminent. D'autres études sont encore en cours. A l'issue des études, la Ville prendra les dispositions qu'il convient en fonction des préconisations proposées par les experts. Cette fissure est due à la décompression de la terre à la suite d'un forage à 12 mètres pour la réalisation des parkings du nouveau lotissement en cours de construction.

. Le règlement sanitaire départemental

Un conseiller demande les dispositions réglementaires de la Ville concernant les travaux bruyants le dimanche. Christophe Abraham et Christian Vandebossche expliquent que le cadre est posé par le règlement sanitaire départemental. Les travaux sont tolérés les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

. La « maison aux lions »

Le projet est conduit avec le concours des services de l'État, du bailleur Valophis et de l'EPFIF. Le projet est à l'étude et la Ville espère être en capacité de le montrer dans les prochains mois. Le logement envisagé reprendrait les côtes d'une maison bourgeoise mais elle serait divisée en plusieurs logements sociaux. Le plan local d'urbanisme sera respecté avec une hauteur maximum de 7m à la gouttière et de 10 mètres au faitage. Les logements feront l'objet d'un espace commun de convivialité et d'un service d'accompagnement.

Un conseiller exprime son total désaccord avec ce projet. Il a la sensation que la Ville souhaite miter un quartier résidentiel. Christian Vandebossche indique qu'il serait opportun d'attendre la présentation de ce projet avant de porter des jugements trop hâtifs.

. L'aménagement du trottoir devant le bâtiment du Terrain dit « Paulmier »

Les travaux doivent se conclure pour la fin juin. Christophe Abraham indique qu'il s'agit de travaux menés sur les réseaux d'assainissement.

. Le projet de « débétonnage »

Le Conseil de Quartier avait demandé la possibilité de regarder les possibilités de « débétonnage » de certaines zones du quartier. Un rendez-vous est pris pour le jeudi 4 juillet matin à 9H00, devant la banque portugaise Caixa dos despositos.

. L'accessibilité aux normes « Personne à Mobilité Réduite » de l'arrêt de bus du 308 direction Créteil (rue Jean Moulin)

Le rythme des bateaux ne permet pas un aménagement sur l'emplacement actuel d'après les études de la RATP et IDF mobilité. Dès lors, la Ville a reçu une proposition pour le positionner de l'autre côté du sens giratoire en arrêt pleine voie comme il est d'usage aujourd'hui.

. L'abris de bus abimé devant l'arrêt des Berges.

Une relance a été opérée par les services de la Ville auprès du prestataire JC Decaux à la suite du dernier Conseil de Quartier. Cependant cette relance n'a pas été suivie. Christophe Abraham s'engage à reprendre le dossier.

. Le stationnement pour vélo devant le magasin Giant en Centre-Ville

Un conseiller demande pourquoi la Ville n'a pas prévu de stationnement pour vélo devant le magasin de Vélo Giant situé en Centre-Ville. Christophe Abraham indique que ce stationnement n'a pas été prévu afin de ne pas empêcher la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite. Il profite pour rappeler les stationnements vélos disponibles à proximité (médiathèque).

La Ville indique qu'un projet d'intervention sur la question de l'énergie est envisagé pour les conseils de quartier de la fin d'année 2024. Ce point sera animé par Jean-Pierre Chaffaud pour les questions relatives à l'eau et à la géothermie et par Ewan Couic pour la dimension maîtrise de l'énergie et développement durable.